



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 27 février 2024 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
5. 1^{re} période de questions - Internaute
6. Règlements
 - 6.1 Avis de motion, présentation et adoption du projet - Règlement d'emprunt n° 736 pour des travaux sur la rue Marsan et la rue Principale Sud, phase 2
7. Communications
 - 7.1 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau panneau à messages variables
8. Loisirs
 - 8.1 Rescinder partiellement la résolution n° 2024-02-079 - Autorisation pour la tenue d'une course contre la violence, l'intimidation et le harcèlement
9. Ressources humaines
 - 9.1 Entériner la création et l'embauche probatoire d'un régisseur au Service des loisirs
10. Trésorerie
 - 10.1 Dépôt du rapport des transferts budgétaires



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

11. Affaires nouvelles

11.1 Octroi d'un contrat - Travaux préparatoires - Prolongement du boulevard Georges-Gagné Nord

12. 2^e période de questions - Personnes dans la salle

13. 2^e période de questions - Internautes

14. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance extraordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

2024-02-109

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil autorise l'ajout du point 11.1 à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir;

11.1 Octroi d'un contrat - Travaux préparatoires - Prolongement du boulevard Georges-Gagné Nord.

QUE l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question, personne n'assistant à la présence séance.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.

2024-02-110

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 736 POUR DES TRAVAUX SUR LA RUE MARSAN ET LA RUE PRINCIPALE SUD, PHASE 2

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement n° 736 décrétant un emprunt de 5 518 825 \$ et une dépense du même montant pour des travaux de reconstruction de la rue Marsan et le réaménagement de la rue Principale Sud entre la rue Marsan et la route 132, phase 2.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2024-02-111

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU PANNEAU À MESSAGES VARIABLES

CONSIDÉRANT que le panneau à messages variables (PMV) est un outil de communication à portée immédiate et d'une grande flexibilité;

CONSIDÉRANT que la Ville possède deux PMV sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le Service des communications y publie des messages d'intérêt public pour les citoyens, incluant des événements municipaux, des actualités, des messages communautaires, des messages de sensibilisation et des alertes;

CONSIDÉRANT que le Service des communications souhaite faire l'acquisition d'un troisième PMV de plus grandes dimensions pour gagner en visibilité afin de remplacer le panneau présentement installé sur le boulevard Georges-Gagné Sud, soit l'intersection la plus achalandée;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de déplacer sur la rue Principale Sud le PMV actuellement implanté sur le boulevard Georges-Gagné Sud.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des communications à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau panneau à messages variables ainsi que le déplacement d'un des panneaux actuels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-112

RESCINDER PARTIELLEMENT LA RÉOLUTION N° 2024-02-079 - AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE COURSE CONTRE LA VIOLENCE, L'INTIMIDATION ET LE HARCÈLEMENT

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 février 2024, le conseil municipal a autorisé la tenue d'une course contre la violence, l'intimidation et le harcèlement;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour s'avère nécessaire entourant l'identification de l'organisme qui organise la course;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rescinder partiellement la résolution n° 2024-02-079 afin d'y prévoir que l'organisation responsable de la course contre la violence, l'intimidation et le harcèlement sera désormais identifiée comme étant l'organisme à but non lucratif AMT Canada.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

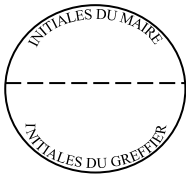
QUE le conseil municipal rescinde partiellement la résolution n° 2024-02-079 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 février 2024 afin de modifier l'organisme responsable de la course contre la violence, l'intimidation et le harcèlement pour qu'il soit désormais identifié au nom de l'organisme à but non lucratif AMT Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-113

ENTÉRINER LA CRÉATION ET L'EMBAUCHE PROBATOIRE D'UN RÉGISSEUR AU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que la création d'un poste de régisseur a été autorisée par le conseil municipal lors de l'exercice budgétaire 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'il est requis de créer et de pourvoir le poste en permanence afin de maintenir la qualité des services aux citoyens et stabiliser la structure organisationnelle de l'équipe du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la création d'un poste de régisseur au Service des loisirs et entérine l'embauche probatoire de M. Timothy Monette dans ce poste avec prise d'effet le ou vers le 11 mars 2024, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au *Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson*.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M. Timothy Monette.

QUE le certificat de la trésorière n° 2024-02-051 atteste que les fonds sont disponibles pour effectuer la dépense et que les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M. Monette pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-114

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 15 DÉCEMBRE 2023 AU 24 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT que l'article 6.18 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier ou son remplaçant doive faire rapport périodiquement au conseil de tout transfert budgétaire qui ont été autorisés dans le respect des dispositions contenues au règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par la trésorière du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 15 décembre 2023 au 24 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

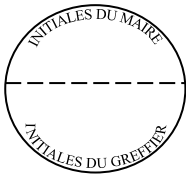
2024-02-115

OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES AU PROLONGEMENT DU BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ NORD

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la construction d'un chemin d'accès carrossable dans le cadre du prolongement projeté du boulevard Georges-Gagné Nord et ce, en vue de permettre l'aménagement d'une entrée charretière destinée à la construction du nouveau Complexe sportif Sainte-Catherine / Delson et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

| Soumissionnaires | Prix (taxes incluses) |
|---------------------|-----------------------|
| Lambda | 94 851,33 \$ |
| Excavation Rive-Sud | 99 818,08 \$ |
| Générasol | 117 228,51 \$ |
| Solco | N'a pas soumissionné |

CONSIDÉRANT que la Ville a également procédé à une demande de prix pour l'achat d'une membrane géotextile et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

| Soumissionnaires | Transport (taxes incluses) | Prix (taxes incluses) |
|------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| EMCO SJSR | 114,98 \$ | 2 858,31 \$ |
| Givesco Brossard | 143,72 \$ | 3 234,11 \$ |
| Terraquavie Sherbrooke | 459,60 \$ | 3 062,88 \$ |
| Huot Sherbrooke | 172,46 \$ | 3 539,48 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat pour la réalisation des travaux préparatoires au prolongement du boulevard Georges-Gagné Nord à la firme Construction Lambda, pour une somme de 82 497,35 \$, en sus des taxes applicables, et un contrat de fourniture de matériel à la firme Emco Corporation pour une somme de 2 486,03 \$, plus les taxes applicables, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le financement nécessaire pour cette dépense soit prélevé de l'excédent de fonctionnement non affecté et alloué au poste budgétaire n° 22-300-72-711 Prolongement Georges Gagné Nord dans le cadre du projet STTP-INFRA-23-9.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 89 225 \$ du poste budgétaire n° 59-110-00-000 Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté au poste n° 22-300-72-711 Prolongement Georges Gagné Nord.

QUE le certificat de la trésorière n° 2024-03-16 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question, personne n'assistant à la présence séance.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.

2024-02-116

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier